

COMPTE RENDU SOMMAIRE
(Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT)

Considérant la situation sanitaire, la séance se passe sans public

Présents : Jean-Marie GELOT, Laurent BAUDIN, Marc VENDÉ, Nicolas CAQUINEAU, Laurette CHARRIER, Bernadette DENIS, Christian GANTEIL, Cédric GESTRAUD, Laeticia LELUE, Patricia LUCAS, Roger PRAILE, Béatrice VALADE.

Absents excusés : Denis THIBAUT qui donne pouvoir à Laurent BAUDIN. Coralie RAMBAUD.

Absente : Marielle NEVEU.

Ordre du jour :

Délibérations à prendre :

- Finances :
 - Vote des taxes communales.
 - Vote des subventions aux associations.
 - Fixation de la durée d'amortissement du camion.
- Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise :
 - Acceptation de la modification statutaire.
 - Acceptation de la convention de mise à disposition de services.
 - Désignation d'un représentant pour le groupement commandes Assurances.
- Projet de travaux d'aménagement latéral vers le « Pont de la Route ».
- Projet d'aménagement wifi de la salle maraichine.
- Construction de la halle du port : demande de fonds européens.

Informations diverses :

- Le point sur les travaux

Questions diverses.

Mr Marc VENDÉ est nommé secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le précédent compte-rendu.

Mr le Maire demande l'ajout d'une délibération relative à la pose de l'antenne relais : le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1) Délibérations à prendre :

➤ **Vote des taxes communales : Taxe Foncière Bâtie et Taxe Foncière Non Bâtie :**

Mr le Maire fait savoir aux conseillers municipaux que le nouveau schéma de financement des collectivités locales entre en vigueur cette année. En conséquence, afin de compenser la suppression de la Taxe d'Habitation, s'ajoute au taux de taxe foncière bâti communale, le taux de taxe foncière bâti départemental, ainsi le taux pour 2021 passe de 18,48% à 35 %. Il est précisé que les taux de 2020 sont : 18.48 pour la TFB et 62.96 pour la TFNB.

Après avoir entendu les propositions de la commission des finances, le conseil municipal passe au vote à bulletins secrets qui donne :

- TFB & TFNB Pas de modification : 3 voix
- TFB pas de modification & TFNB -7% : 1 voix
- TFB pas de modification & TFNB - 5 % : 5 voix
- TFB +3.4 % & TFNB - 10 % : 4 voix

Les taux pour 2021 seront donc : Taxe foncière bâtie : **35 %**
Taxe foncière non bâtie : **59.81%**

➤ **Vote des subventions communales aux associations :**

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations qui en auront fait la demande :

Ensemble Musical Maillétais	1 600,00 €
Foyer Rural	100,00 €

APE Ecole Publique	600,00 €
APEL Ecole Privée	600,00 €

Les Amis du Moulin de la Pichonnière	700,00 €
Association La Maraichine	200.00 €
Association Devise	100,00 €
La Cavalerie d'Agrippa	150,00 €
Association Les Petites Grenouilles	250,00 €
Comité des Fêtes	200.00 €

Rugby Marais Poitevin	100.00 €
Amicale Laïque Maillé-Maillezais	100.00 €
ADAPEI de la Vendée	100,00 €
Le Kiosque	100.00 €
Ecole des Jeunes Sapeurs-Pompiers	150,00 €

➤ **Fixation de la durée d'amortissement du camion :**

Le conseil municipal fixe à 7 années, la durée d'amortissement du véhicule Peugeot acheté en début d'année.

➤ **Communauté de Communes VSA : Acceptation de la modification statutaire :**

Les membres du conseil municipal estiment ne pas avoir assez d'éléments pour se prononcer sur ces modifications statutaires et demandent l'intervention d'un technicien afin d'avoir des précisions sur le contenu de cette délibération et les conséquences de cette décision.

➤ **Communauté de Communes VSA : Acceptation de la convention de mise à disposition de services :**

Les membres du conseil municipal acceptent avec 12 voix pour et 1 abstention, la signature de la convention qui nous permettra de louer ponctuellement du matériel de la ccvsa.

➤ **Communauté de Communes : Désignation d'un représentant pour le groupement de commandes « Assurances » :**

Mr Roger PRAILE est désigné « représentant communal ». Il participera au comité de suivi.

➤ **Projet de travaux d'aménagement latéral vers le Pont de la Route :**

Mr le Maire rappelle le projet de sécurisation piéton du tronçon situé entre le bourg et le « Pont de la Route » par la création d'un sentier en rive de route départementale. Ces travaux estimés à 9 035 € HT pourraient être subventionnés à 60 % par le conseil départemental. Le conseil municipal accepte ce projet et mandate Mr le Maire pour solliciter la subvention auprès du conseil départemental.

➤ **Projet d'aménagement WIFI de la salle maraichine :**

Mr le Maire fait savoir que la Région vient de créer un « Fond communal pour la vie associative » qui vise à soutenir les communes de – de 3000 habitants dans leurs investissements en faveur des associations, leur permettant ainsi d'améliorer leur fonctionnement et de leur faire bénéficier d'équipements et d'espaces dédiés.

De fait, Mr le Maire propose de présenter le projet d'installation WIFI dans la maison maraichine, la rénovation du système WIFI existant de la salle polyvalente ainsi que l'informatisation de la bibliothèque L'aide qui peut être attribuée est de 50 % du montant HT du projet avec un maximum de 10 000 €/ commune. Le conseil municipal mandate Mr le Maire pour solliciter cette subvention auprès du conseil régional.

➤ **Construction de la halle du port : demande de fonds européens :**

Le conseil municipal mandate Mr le Maire afin qu'il sollicite des fonds européens au titre du programme Leader Sud Vendée.

➤ **Installation d'une antenne Relais :**

Mr le Maire fait savoir qu'il est nécessaire de signer une convention avec Bouygues Telecom avant la pose de l'antenne relais sur le terrain de sport. Il précise que la commune percevra une redevance annuelle de 500 € durant 12 ans et qu'un dossier d'information est à disposition du public à la mairie. Le conseil municipal avec 12 voix Pour et 1 abstention, autorise Mr le Maire à signer la convention d'occupation privative du domaine public.

2) Informations diverses :

- Le point sur les travaux :

La restauration du calvaire est terminée : les retours sont très positifs sur cette réalisation.

Trottoirs : le sablage est presque terminé. Ce travail d'amélioration a incité des riverains à embellir leurs accès : qu'ils en soient remerciés et félicités.

Le problème d'accès entre la voie publique « rue des Loges » et les propriétés privés est de nouveau évoqué : Mr le Maire confirme que les accès sont à la charge des propriétaires riverains et que les plaques de fer posées il y a quelques années par la municipalité seront enlevés pour des raisons de sécurité.

- **Tourisme** : Les infrastructures fermées le 1^{er} avril ré-ouvriront dès que les restrictions sanitaires seront levées. Mr le Maire fait savoir qu'il a reçu une personne qui cherche un emplacement pour y installer une crêperie ambulante pour la saison estivale (3 mois). Cette proposition de restauration rapide viendrait en complément du food truck de Léo Babin. Il y aurait donc possibilité de se restaurer sur le port 7 jours sur 7.

- **Compte rendu de la commission « Enfance, Jeunesse, Culture »** :

Concernant la bibliothèque : un questionnaire va être adressé à la population afin de connaître les attentes des lecteurs.

Concernant les jeunes : un devis a été demandé pour la création d'un skate park sur l'ancien terrain de basket.

Il est ajouté que la journée des moulins aura lieu les 26 et 27 juin, des commissions vont travailler sur les animations qu'il est possible d'organiser.

- **Compte rendu du conseil de l'école publique** : l'organisation des semaines de 4 jours est maintenue. Une réflexion est en cours sur l'avenir de la structure en raison de départs importants en 6^{ème}.

- **Compte rendu de la réunion du Sivom des Marais Sud Vendée** : les travaux prévus sur la commune sont terminés. Il reste des travaux à réaliser à Maillezais où il est proposé de rétrécir le chemin du desséché.

- **ADMR** : le rendez-vous prévu le 1^{er} avril a été annulé en raison de la situation sanitaire.

- **Le Kiosque propose** des ateliers à destination des seniors : le conseil municipal estime que le moment n'est pas opportun pour cette activité mais retient l'idée lorsque la situation sanitaire le permettra.

Modification des dates des prochaines élections Départementales et Régionales : les 20 et 27 juin 2021.

3) Questions diverses :

- Esthéticienne : proposition d'annulation de son loyer en raison de la fermeture obligatoire en avril : l'aide aux commerçants concernés sera renouvelée à leur demande.

Comité des Fêtes : quelle est la situation de cette association ? en sommeil pour le moment.

Convocations du conseil municipal : il est proposé de les faire parvenir par mail à l'avenir.

Le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autise prévoit le nettoyage du Contrebooth d'ici 2024.

Un conseiller municipal a participé à la formation balisage de sentiers pédestres. Les informations reçues sont désormais à mettre en place sur le terrain. (La conseillère municipale inscrite à la formation d'avril n'a pu s'y rendre car elle a été annulée).

Halage du Canal de Bourneau : il est envisagé de réparer la partie dangereuse de ce halage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Le Maire,

Jean-Marie GELOT.

